

Neuf stratégies REER renversantes!

Voici quelques stratégies (peut-être) un peu moins connues que vous devriez envisager d'utiliser avec vos REER. Pour alléger le texte, les stratégies sont expliquées brièvement. Nous tenons pour acquis dans cet article que vous connaissez les règles de base en ce qui concerne les REER et le RAP. Si vous avez besoin d'explications supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

REER de Papa pour financer une entreprise!

Saviez-vous que quelqu'un peut investir dans votre entreprise incorporée (généralement jusqu'à concurrence de 24 999\$) à partir de son REER à condition qu'il n'ait pas de lien de dépendance avec votre société! Fini les recherches de financement impossibles! Si vous connaissez quelqu'un intéressé à vous financer, mais dont les liquidités sont figées dans son REER, informez-le que son REER peut investir directement en actions de votre PME. Attention les règles sont complexes. Faites appel à un professionnel reconnu.



Philippe Célestin, CA

Si vous avez des questions ou des commentaires n'hésitez pas à me contacter au 514-493-(FISC) 3472. Une question, ça ne coûte rien, mais les conseils valent de l'or. Visitez mon site sur <http://www.celestin-comptable-agree.ca>

Financez votre MBA par le biais d'un REER

Avec le REEP il vous est possible de retirer sans impôt 10 000\$ par an (max. 20 000\$ au total) si vous retournez aux études à temps plein. Vous pouvez faire ce que vous voulez avec ce retrait, même une nouvelle cotisation au REER. Votre conjoint peut faire de même et retirer (dans le cadre du REEP) pour votre retour aux études ce qui peut vous permettre d'obtenir jusqu'à 20 000\$ (40 000\$ sur deux ans) sans payer d'impôt. Une cotisation au REER pour un retour aux études pourrait être plus payante que vous le pensez (plus que 50%) avec les déductions pour frais de scolarité et le montant relatif aux études...

10 000\$ pour créer 40 000\$ de déduction REER (ou avec 0\$ si vous obtenez un emprunt)

Vous pouvez générer 40 000\$ de déduction fiscale sur 13 mois avec seulement 10 000\$. Voici le truc : Vous contribuez (disons en juin) dans un REER 10K\$ que vous retirez, dans le cadre du REEP, 90 jours plus tard sans impact fiscal. Vous donnez ces 10K\$ à votre conjoint pour qu'il cotise à son REER. Votre conjoint retire le 10K\$ 90 jours plus tard et vous remet la somme. Vous attendez de fêter le Jour de l'An et vous recommencez la boucle une autre fois. (Vous ne pouvez faire cette boucle plus que deux fois).

Perdu votre emploi - le REEP peut vous venir en aide

MONTRÉAL

7333, Place des Roseraies, bureau 100, Montréal (Québec) H1M 2X6
TÉL. : 514-493-FISC (3472) • TÉLÉC. : 514-493-6442
SANS FRAIS : 1-888-493-FISC (3472)

RIVE SUD

235, Ave Jean-Baptiste Varin, La Prairie (Qc) J5R 6E5
TÉL. : (450) 444-4256

Si vous avez perdu votre emploi, un petit retour aux études à temps plein (10h par semaine pour trois mois) pourrait faire toute la différence. Vous pourrez utiliser les stratégies REEP dont nous avons discuté précédemment et retirer jusqu'à 40 000\$ de REER sans impôt. Vous pouvez aussi utiliser un prêt bancaire pour faire une cotisation massive à votre REER et vous faire rembourser tous vos impôts payés pendant votre ancien emploi.

Préparez un "RAP à RAP"

Envisagez la technique du "Rap à Rap" si vous voulez utiliser le RAP mais que c'est votre conjoint qui a des fonds accumulés dans son REER. Avec cette technique vous pouvez utiliser les sommes retirées de son REER pour vous aider à contribuer à votre REER. Ainsi, vous obtiendrez non seulement une déduction REER, mais vous pourrez aussi le "RAPER" facilement.

Ce n'est pas tout de connaître le RAP il faut aussi le MAXIMISER!

Les gens oublient souvent de maximiser leur RAP. Advenant par exemple que vous ayez un droit de cotiser à un REER pour 12 000\$. Vous pensez probablement que vous ne pourrez pas retirer les 20 000\$ maximum prévus au programme RAP. Détrompez-vous! En effet, il est possible de cotiser pour l'année en cours (en planifiant bien la date d'occupation de votre maison). Si vous gagnez disons 35 000\$ dans l'année vous pourrez cotiser 18% de cette somme dès le 1er janvier suivant (un peu avant la date d'occupation) ce qui fera 6300\$ de plus. Ensuite, si on additionne les 2000\$ excédentaires permis vous pourrez "Raper" le montant maximum sans problème quitte à conserver des déductions pour les années futures. Attention les retraits doivent être dans la même année civile.

Ne remboursez pas votre RAP plus rapidement

Certaines personnes veulent à tout prix se débarrasser de toutes leurs dettes. C'est généralement bien, mais il faut faire attention. L'intérêt de vos dettes d'études est déductible. Remboursez donc votre auto, vos cartes de crédit et autres, avant de "clairer" vos prêts étudiants. Pour votre RAP, rien ne presse. Vous n'avez pas d'intérêt à payer à personne, votre dossier de crédit ne sera pas affecté... Réservez vos liquidités pour cotiser au maximum de votre capacité à un REER déductible, s'il en reste, remboursez votre RAP vos revenus de placement s'accumuleront à l'abri de l'impôt.

REER pour éviter des retenues à la source sur un boni

Pour éviter les retenues d'impôts à la source sur un boni, vous pouvez demander à votre employeur de verser le boni directement à votre REER (ou au REER de votre conjoint) jusqu'à concurrence du maximum de vos droits de cotisation au REER. Aussi, si le boni est payé en janvier ou février vous pourrez réclamer la déduction REER pour l'année précédente et le boni sera imposable seulement l'année où il aura été versé.

REER et travailleurs autonomes en retard

Si vous êtes un travailleur autonome et que vous n'avez pas fait vos acomptes provisionnels, vous savez que vous aurez beaucoup d'intérêt à payer sur vos sommes en retard. La cotisation à un REER peut vous permettre d'épargner environ 4% de plus qu'un autre individu par une diminution des intérêts découlant d'impôts moindres.

À bientôt